



Dégats des eaux, quelques zone d'ombres

Par **remedy**, le **07/07/2009** à **16:16**

Bonjour,

Je suis locataire depuis 2 ans d'un petit appartement. Au cours du mois de Janvier 2008 je me suis aperçu d'une infiltration d'eau au plafond.

J'ai donc été signaler à ma voisine du dessus de la fuite. Elle a fait réparer sa fuite après quelques jours.

Il y a cependant des dégats au plafond:

- Peinture décollée
- Morceau de plâtre effondrés

Mon assurance habitation a fait effectuer un devis et a déterminé que des travaux de plateries étaient nécessaires avant de pouvoir effectuer les travaux de peintures. Ils m'ont bien précisé que les travaux de platrie étaient du ressort de mon propriétaire.

J'ai donc envoyé une copie du devis (non tarifé) à mon syndic (qui gère l'appartement pour le propriétaire que je n'ai jamais vu).

Le problème est que le syndic me réclame le devis tarifé hors l'assurance ne me l'a pas donné.

Est ce une demande légitime de la part du syndic ou est ce à lui de faire des démarches auprès de son assurance pour qu'elle fasse un devis (vu que les travaux de platerie sont à sa charge) ?

J'ai juste une question supplémentaire: S'il me faut déménager avant que les travaux ne soient engagés, suis je tenu responsable de l'état du plafond et est ce que l'on me rendra ma caution?

Merci par avance.